

N°5



LE VRAI CANARD DES FACTRICES ET DES FACTEURS

LE SUDISTE DÉCHAINÉ

Edito **On l'appel ANI ...**

Le 11 janvier 2013, la CFDT, la CFTC, la CGT et la CGC ont signé avec le MEDEF l'Accord national Interprofessionnel dit de Wagram. Cet accord se veut un accord gagnant-gagnant : plus de souplesse du marché du travail pour le patronat en échange de droits nouveaux pour les salariés. Sauf que cet accord est un marché de dupe pour les salariés, dans la mesure où d'un côté nombre de reculs sociaux sont acceptés contre de nouveaux droits pour plus tard éventuellement, ou qui n'en sont pas quand on y regarde de plus près.

Les droits rechargeables à chômage (principe selon lequel les droits d'une période de chômage non consommés, pourraient s'additionner aux droits d'une nouvelle période de chômage), ne sont pas encore acquis, dépendant de la prochaine négociation UNEDIC et devant se faire à budget constant. On prendra à certains pour donner à d'autres. D'ailleurs la dégressivité des allocations chômage est déjà dans les esprits de nos gouvernants.

Le cumul des droits à formation (les heures de DIF) restera difficile à faire valoir, et au final ne pourra s'exercer que dans le cadre d'une période de chômage sur des formations dites prioritaires par Pôle Emploi, dans la mesure où il faudra l'aval du nouveau patron pour les obtenir et qu'il rechignera sans doute à financer ceux venant d'une autre entreprise, sans parler des financements qui ne sont pas encore actés.

La généralisation de la couverture santé est soumise à une série de négociations branche par branche puis par entreprise qui ne doivent pas aboutir avant 2016...

Pour ne parler que des plus importantes.

La fameuse taxation des contrats courts ne concerne qu'un nombre restreint de type de contrats, et l'effort consenti par le patronat de 110 millions d'euro est vite rattrapé par le cadeau de 150 millions d'euro sur l'embauche des jeunes de moins de 26 ans.

Par contre, le patronat, lui, obtient non seulement la possibilité des accords d'entreprises de flexisécurité du même acabit que ce que voulait Sarkozy (accord de deux ans sur l'augmentation du temps de travail et le gel des salaires), des facilités sur les plans sociaux, la généralisation des CDI intermittents, les avenants temporaires sur les temps partiels, la mobilité imposée des salariés...

Mieux il prévoit de limiter le rôle des Instances Représentatives du Personnel, et des CHSCT. Le principe de faveur, grand principe qui fait que le contrat de travail individuel protège le salarié et la hiérarchie des textes, qui fait qu'un accord d'entreprise ne peut pas être inférieur à un accord de branche qui ne peut être lui-même inférieur au Code du travail, volent en éclat... Certains points sont en discordance avec les règles européennes voire la Convention de L'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui n'est pas à proprement parlé une organisation gauchiste.

Ce texte représente un recul social important pour l'ensemble des salariés-es. Il veut faire croire qu'en échange de quelques soi-disant avancées

pour sécuriser le parcours professionnel des travailleur-euses, ceux-ci doivent accepter de liquider un grand nombre de garanties pour arrêter les licenciements et favoriser l'embauche. Cet accord va révolutionner le marché du travail, comme il le prétend, mais dans le sens de la précarité pour toutes et tous !

Le projet de loi est en débat à l'assemblée nationale depuis le 2 avril. L'autre leurre est de croire que puisqu'une partie des syndicats a signé cet accord, c'est un bon accord : un accord est toujours issu d'un rapport de force et aujourd'hui ce rapport est loin d'être favorable aux salariés. Par ailleurs il est certain que la logique poursuivie par le principal syndicat de salariés signataire est plus une volonté de transformer le

CET ANI QUI NOUS VEUT DU MAL



mal des Cadres est au plus bas, il manque pour décembre pas moins de 60.000 €. Le DE, chef des ventes suprême, décide alors de motiver ses factrices et facteurs en organisant un challenge avec à la clé des récompenses pour les meilleur-es vendeurs/euses de la plaque. Un jour, en haut de l'escalier, un énorme « BRAVO » est affiché. Tout le monde se demande bien pourquoi mais l'interrogation est vite effacée. C'est très simple, les agents ont joué le jeu et ont explosé tous les scores !! Le DE ne se sent plus de joie en voyant que sur un objectif annuel de 391.000€, est réalisé 410.000€. Enfin pour l'anecdote son objectif est passé à 500.000€ pour 2013. A trop failloter avec la DOTC, elle finit par vous en demander plus que de raison. Qu'à cela ne tienne, le DE est déterminé à récompenser ses collaborateurs. Lors d'une réception en grande pompe et devant l'ensemble du personnel, l'élite des vendeurs/euses, environ une trentaine d'agents, ont été couvert-es de cadeaux. Rendez-vous compte, pour avoir battu tous les records de ventes, les agents ont reçu lampes rechargeables (vous savez avec la p'tite manivelle), parapluies publicitaires (surement récoltés dans une grande surface du coin) et sacs toilés pour faire ses courses (vides bien sûr) comme s'il en pleuvait. Sous les hourras de la foule en délire, un livre sur le vélo a même été remis au Top vendeur ! On pourrait croire que les agents auraient les yeux brillants de bonheur devant ce flot de récompenses mais ça n'était pas vraiment le cas malgré l'énergie dépensée par le DE. En effet, on ne leur a pas vraiment laissé le choix d'être présent-es et ils ont bien été obligés de faire bonne figure quand il se faisaient prendre en photo.

Oh mais quel foutage de gueule ! Sympa pour les postier-es qui ont su développer le chiffre d'affaire de façon exponentielle et à qui on donne des clopinettes pour les remercier. C'est bien une politique méprisante envers celles et ceux sans qui La Poste ne pourrait pas réaliser

syndicalisme français à l'image du syndicalisme allemand par exemple, et non de réellement favoriser le progrès social. L'exemple allemand est catastrophique. Avec entre autres les mini-job à 450 € sans cotisation patronale, c'est l'augmentation de la pauvreté des salariés et de la précarité de l'emploi comme règle.

Cet accord ne doit pas être transposé dans la loi, il doit être abandonné et de véritables négociations sur des droits nouveaux des salariés doivent ensuite s'ouvrir. Nous auront tous à souffrir de son application. La campagne contre ce projet scandaleux doit vite monter en puissance. Le 9 avril tous et toutes en grève et dans la rue !

C'est arrivé près de chez VOUS

Ils sont bien heureux de boulotter nos restes

D'aucuns diront que nous ne savons que critiquer. C'est vrai. Mais en l'occurrence quand on voit ce qui se fait dans certains bureaux, décemment on ne peut que réagir par la négative. Donc l'histoire se déroule dans un gros bureau de l'Est du département, situé sur l'axe ligérien (si avec ça vous avez pas trouvé). Le chiffre d'affaire est en berne et le moral

encore des bénéfices conséquents pour 2013 : 479 millions d'euros... Mais tout ça c'est peut-être à cause des chocolats Jeff de Bruges que les agents de cette plaque ont eu durant le mois de décembre. Ça a dû plomber le budget Vie au Travail, et je ne vous raconte pas la fête de fin d'année...

Professeur BRH : Les demandes d'explications

Après la pause du « Grand dialogue », le rouleau compresseur s'est remis en marche. Tous les moyens sont bons pour mettre la pression aux agents et les demandes d'explications tombent à la pelle. Gare aux faux pas et refus d'obéir, la sanction n'est pas loin.

La demande d'explication est héritée de la procédure des fonctionnaires. La procédure disciplinaire des salariés diffère de celle des fonctionnaires.

En cas de demande d'explication pour un salarié, la réponse est simple et écrite. « La question relève du champ disciplinaire en conséquence je n'ai pas à répondre dans ces conditions de procédure. »

Ce numéro du Sudiste déchaîné est à conserver précieusement. Il se peut que pour les agents salariés, ce point du professeur BRH vous soit utile un jour.

Nouvelles directions : c'est quand qu'on va où ?

Par décision du 1er octobre 2012, La Poste, qui ne sait plus quoi inventer, crée de nouvelles directions. Au moins, de ce côté, pas de suppressions de postes ! Sont donc créés la Direction de la Qualité de Vie au Travail, la Direction de l'innovation Managériale, la Direction du Développement du Management (qu'est-ce qu'on aime « manager » à la poste en ce moment c'est fou !) et, tenez-vous bien, la Direction de l'Innovation Sociétale (qui détient la palme du nom le plus ridiculement ronflant).

Franchement, créer une Direction de la Qualité de Vie au Travail, alors même que des collègues continuent de mettre fin à leurs jours ou tentent de le faire ; que même les mesures dites « immédiates » contenues dans l'accord-cadre pourtant intitulé « qualité de vie au travail » ne sont pas appliquées, cela s'appelle en langage scientifique se foutre de la gueule du monde. Cela nous étonnerait qu'une telle direction phosphore sur ce qu'il faudrait vraiment faire, supprimer la sécabilité et les dépassements horaires et embaucher tous les précaires par exemple.

Derrière l'Innovation Managériale se cache l'application de la méthode dite « ELAN », la version postale du LEAN management, qui consiste à faire participer les agents aux restructurations et aux suppressions de postes (la fameuse « co-construction »).

Pour ce qui est du Développement du Management, il y a effectivement du taf, quand il s'agit d'apprendre le mépris, la négation de la souffrance au travail, et le fait d'obliger systématiquement les agents à faire la preuve qu'ils sont dans leur droit.

Enfin, l'Innovation Sociétale, ça on aime beaucoup ! Typiquement le genre d'intitulé qui a le mérite de signifier à la fois tout et rien. Mais au regard des évolutions de la boîte depuis un moment, on a un peu peur de projet de « société » que nos dirigeants imaginent dans leurs séminaires. Sûr que ce qui nous attend, c'est, entre autres, la flexibilité à outrance, la mort des 35 heures, du CDI. De quoi faire envie même à la CFDT et autres signataires de l'ANI ! En tout cas la prochaine fois que nos « cerveaux » voudront inventer une nouvelle direction, qu'ils nous appellent. On pourra leur proposer une DECIDDADNALC, « Direction En Charge d'Inventer Des Directions Avec Des Noms A La Con » !



Le management selon France Telecom
© Ray Clid

Le CHSCT met la « Patay » à la DOTC.

Pardon pour ce jeu de mot minable, mais il fallait le faire, car c'est un peu ce qui s'est passé. On va vous expliquer le pourquoi du comment. Vous n'êtes pas sans savoir (peut être que si remarque) que le site de Patay, petit bureau de 6 tournées, est voué à disparaître et l'ensemble des factrices et facteurs livré-es en sacoches. Certains me diront c'est quoi c'te bête là, la sacoche ? C'est pas compliqué, en fait, une brigade de tri va effectuer les travaux intérieurs de Patay, avec les OS, les colis etc... Ensuite, un camion va leur apporter à Patay, sous un « auvent », les sacoches « prêtes à l'emploi » que les agents « n'auront plus qu'à distribuer ». Pour préciser, leurs horaires seront du 35h sec avec « pause méridienne obligatoire ». Ça fait beaucoup de guillemets, certainement parce qu'on n'y croit pas et que ça paraît trop beau sur le papier. C'est exactement ce que ce sont dit les membres du CHSCT, après une présentation par la Boite digne d'un conte de fée où tout allait bien se passer. En fouillant dans le dossier, les représentants du personnel ont levé d'innombrables zones d'ombre sur cette « organisation innovante » (mince encore des guillemets). Ils ont donc décidé d'avoir recours à un expert agréé extérieur à La Poste afin de leur donner une vision globale de cette réorganisation qui bouleverse le métier de facteur, ne lui faisant plus faire que de la distribution. Il faut savoir que c'était l'unique endroit en France où cela allait être mis en place. Le CHSCT avait bien conscience que c'était le « bébé » de Marie-Hélène Musset mais leur responsabilité morale sur ce dossier l'a emporté. En effet, la demande d'expertise a été contesté au Tribunal de Grande Instance par La Poste, les membres de ce CHSCT ont subi une pression importante pour retirer cette expertise. Un cadre de la DOTC est même aller jusqu'à téléphoner à un de nos militants départementaux, le soir, alors qu'il était chez lui, pour nous expliquer que c'était inutile d'insister dans cette voie et que le secrétaire du CHSCT ne devait pas s'entêter. « **Vous avez 99% de chance de perdre** », c'est la phrase qui a été lâchée par l'ensemble des responsables de La Poste. Ah oui, ça ils nous ont regardé de haut ! Sûr de leur fait, ils pensaient nous écraser comme de vulgaires fourmis. Et bah loupé ! Le juge, après une excellente plaidoirie de l'avocat du CHSCT, a débouté La Poste de sa demande. On a entendu les bruits de gorges d'un truc qui a du mal à passer jusque dans les derniers recoins de la DOTC. Ah ça fait moins les malins ! A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'expertise devrait démarrer sous peu et les responsables de la DOTC ne décolèrent toujours pas, vu la « Patay » qu'ils ont pris...

Orléans D D H : des nouvelles de la ferme !

Le 20 février, les agents de la PDC d'Orléans ont accompagné leurs représentants syndicaux afin de remettre au directeur d'établissement une motion et une demande de rencontre avec lui.

Le personnel, doux comme un agneau mais souhaitant tout de même prendre le taureau par les cornes, a voté majoritairement une motion qui demandait que le nombre des CDD soient maintenus et que ceux qui le souhaitaient puissent obtenir un CDI.

La plaque va en effet subir une réorganisation d'ampleur qui va fortement affecter le personnel et lourdement altérer ses conditions de travail (11 agents titulaires vont perdre leur tournée, sans compter la fermeture pure et simple du bureau de St Jean de Braye).

Mais pour en revenir à nos moutons, voilà-ti-pas que le Directeur lâche avec sincérité devant son personnel médusé : « **C'est quoi ce troupeau ?** ». Mais quelle mouche l'a piqué ? Considère-t-il ses agents comme du bétail ? Sans doute avait-il d'autres chats à fouetter. Pourtant les agents ne cherchaient pas la petite bête, ils n'étaient même pas montés sur leurs grands chevaux ! Loin d'eux l'envie de faire tourner en bourrique leur directeur. Ils souhaitaient simplement énoncer leurs revendications et montrer leur détermination à ne pas se laisser tondre la laine sur le dos !

POUR NOUS CONTACTER :

Pour une info, pour de l'aide, pour nous proposer un article ... ou plus si affinité

12 Cité Saint Marc - 45000 Orléans Tél. : 02 38 83 72 39 - Fax : 02 38 61 51 08 mail : sudloiret@wanadoo.fr